

Annonce des examens fédéraux de maturité professionnelle Été 2008

La prochaine séance des examens fédéraux de maturité professionnelle se tiendra en été 2008. Les candidat-e-s, de même que les écoles préparatoires, sont prié-e-s de prendre connaissance des informations suivantes:

1. Conditions d'admission

Sont à joindre à la demande d'admission:

- a. une attestation de renseignements personnels (selon formulaire spécial);
- b. un questionnaire sur le curriculum vitae (selon formulaire spécial);
- c. le certificat fédéral de capacité ou un certificat équivalent.

2. Date et lieu des examens

Examens écrits: 15–17 juillet 2008 (Berne et Manno)

Les examens oraux: 20–22 août 2008 (Berne)

Les examens oraux: 16 et 23 août 2008 (Bellinzona)

3. Disciplines et examen partiel

Remarque importante

Dès le 1^{er} janvier 2008, de nouveaux plans d'études sont entrés en vigueur pour les examens fédéraux de maturité professionnelle. Les candidats-es des examens fédéraux de maturité professionnelle ont dorénavant un travail interdisciplinaire à élaborer et à présenter.

Les plans d'études de l'année 2005 ne sont valables que pour les candidates et candidats qui ont déjà passés des examens fédéraux de maturité professionnelle.

3.1 Examens (basés sur les programmes d'études de 2005 et 2008)

Les *examens* et la modalité des examens sont les suivantes:

- a. *pour tous les orientations de maturité professionnelle (orientation technique, orientation commerciale, orientation santé-social):*
 - première langue nationale (écrit et oral)
 - deuxième langue nationale (écrit et oral)
 - troisième langue (nationale ou non nationale) (écrit et oral)
- b. *pour la maturité professionnelle orientation technique:*
 - mathématiques (écrit et oral)
 - physique (écrit)
 - chimie (écrit)
 - histoire et institutions politiques (oral)
 - économie politique, économie d'entreprise, droit (oral)
 - branche complémentaire (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral:

- gestion financière
- création, culture et art
- biologie
- écologie
- sciences sociales

Remarque:

Lors de leur inscription les candidat-e-s indiquent dans quelle *branche complémentaire* elles ou ils désirent passer un examen.

c. pour la maturité professionnelle orientation commerciale:

- économie politique, économie d'entreprise, droit (écrit et oral)
- gestion financière (écrit)
- mathématiques (écrit)
- histoire et institutions politiques (oral)
- branche complémentaire 1 (oral)
- branche complémentaire 2 (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral:

- création, culture et art
- biologie
- chimie
- physique
- écologie
- sciences sociales

Remarque:

Lors de leur inscription les candidat-e-s indiquent dans quelles *branches complémentaires* elles ou ils désirent passer un examen. Ils ont à choisir deux branches complémentaires.

d. pour la maturité professionnelle orientation santé-social:

- sciences sociales (écrit et oral)
- mathématiques (écrit)
- sciences naturelles (écrit)
- économie politique, économie d'entreprise, droit (oral)
- histoire et institutions politiques (oral)
- branche complémentaire (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral:

- gestion financière
- création, culture et art
- écologie
- chimie
- physique

Remarque:

Lors de leur inscription les candidat-e-s indiquent dans quelle *branche complémentaire* elles ou ils désirent passer un examen.

3.2 Matière d'examen supplémentaire «travail interdisciplinaire» pour les plans d'études valables à partir du 1^{er} janvier 2008

Les candidat-e-s qui passent, pour la première fois en 2008, des examens fédéraux de maturité professionnelle, doivent établir un travail interdisciplinaire basé sur un projet (TIP). La branche TIP sera contrôlée lors d'un examen écrit (basé sur le projet) et oral.

3.3 Examen partiel

Selon l'art. 15 du règlement, les examens de maturité professionnelle peuvent être subis en une (examens complets) ou deux sessions (examens partiels). La première partie de l'examen partiel comprend les branches qui font l'objet d'un examen oral *ou* écrit, la deuxième partie des examens partiels comprend les branches qui font l'objet d'un examen écrit *et* oral. Le TIP peut être effectué à l'occasion de la première ou de la deuxième session.

4. Informations générales, documents et délai d'inscription

Les formulaires d'inscription peuvent être retirés auprès du secrétariat des examens.

Le *délai d'inscription* pour les examens de maturité fédérale d'été 2008 expire le *15 mars 2008*. Vos formulaires d'inscription devront nous être envoyés au plus tard à cette date (sceau postal faisant foi).

Selon la loi sur la formation professionnelle LFPr, aucun émoulement ne peut être exigé pour ces examens.

De plus amples informations concernant les examens (par exemple, le thème du TIP) peuvent être recoltées auprès du secrétariat des examens fédéraux de maturité professionnelle (EFMP).

L'adresse de notre secrétariat est la suivante:

Secrétariat des examens fédéraux de maturité professionnelle (EFMP)

Hotelgasse 1

Case postale 316

3000 Bern 7

Téléphone: 031 328 40 50

Fax: 031 328 40 55

e-mail: ebmp-efmp@bluewin.ch

5 février 2008

Commission fédérale de maturité professionnelle:

Le président, Alain Garnier

Annonce des examens fédéraux de maturité professionnelle Été 2008

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.02.2008
Date	
Data	
Seite	618-621
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 372

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.